

COMITE SYNDICAL DU 04 AVRIL 2023 - 10H00 A MALAUCENE
(SALLE DES FETES DU BLANCHISSAGE)

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du vingt-sept mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes du blanchissage à Malaucène, sous la présidence de Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente.

Nombre de délégués En exercice : 47 Présents (mini 24) : 27 Quorum atteint
Nombre de voix En exercice : 119 Présentes : 60 Exprimées par pouvoirs : 31 Total : 91

Délégués présents :

2 représentants du Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur (porteurs chacun de 9 voix) : Jacqueline BOUYAC, Bénédicte MARTIN.

1 représentant du Conseil Départemental de Vaucluse (porteur de 9 voix) : Christian MOUNIER

2 représentants des EPCI (porteurs chacun de 1 voix) : Corinne FREYCHET (CCVS), Gérard RAINERI (CCVV).

5 représentants des communes du Conseil de Massif (porteurs chacun de 3 voix) : Alain CONSTANT (Bedoin), Michel JOUVE (Flassan), Frédéric TENON (Malaucène), Thierry THIBAUD (Savoillans), Jean-Pierre RANCHON (Sault).

17 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Jérôme POITEVIN (Blauvac), Florence BERTRAND (Crestet), Valérie MICHELIER (Caromb), Serge ANDRIEU (Carpentras), Alexandre ROUX (Entrechaux), Catherine PAFFENHOFF (Faucon), Ghislain ROUX (Malemort du Comtat), Louis BONNET (Mazan), Sonia JACOBEE (Modène), Gérard UGHETTO (Monieux), Agnès AUBERT (Saint Christol d'Albion), Geneviève ROUVIER (Saint Hippolyte le Graveyron), Bruno ROVELLI (Saint Trinit), Pascal VOLPILHAC (Saint Romain en Viennois), Damienne MARION (Vaison la Romaine), Dominique PLANCHER (Venasque), Frédéric ROUET (Villes sur Auzon).

Délégués excusés ayant donné pouvoir : Georges BOTELLA pouvoir à Jacqueline BOUYAC, Sophie RIGAUT et Myriam SILEM pouvoir à Christian MOUNIER, François ILLE (Le Beaucet) et Jean-Marc TESTE (Méthamis) pouvoir à Frédéric ROUET, Didier CARLES (Pernes les Fontaines) pouvoir à Dominique PLANCHER.

Membres associés à voix consultative : Bernard MONDON (Les Carnets du Ventoux).

Participaient également à la réunion : Ken REYNA (Directeur du PNR Mont-Ventoux), Virginie RASPAIL, Vincent THOMANN, Laurent VISSEROT (PNR Mont-Ventoux), Sébastien NINON (Région Sud).

Absents/Excusés : Claire ARAGONES, Siegfried BIELLE (Aubignan), Yoann CONSTANTIN (Aurel), Roland RUEGG (Brantes), Serge SAES (Crillon le Brave), Gilles GRILLET (Le Barroux), Thibault DEMOULIN (Mormoiron), Olivier GIRARD (Puyméras), Gilles VEVE (Saint Didier), Eric MASSOT (Saint Léger du Ventoux), Sandrine RAYMOND LUCARINI (Saint Pierre de Vassols), David MORALES (Saint Marcellin les Vaison), Philippe ARMENGOL (Velleron), Jérôme BOULETIN (Cove), Georgia LAMBERTIN (Chambre d'agriculture de Vaucluse), Pierre BONNET BRUNA (Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse), Jean-François SAMIE (France Nature Environnement), Alain BRIANCON (Fédération des Chasseurs de Vaucluse), Pierre BONNET BRUNA (Chambre des métiers et de l'artisanat de Vaucluse). Carole TOUTAIN (Département de Vaucluse).

Secrétaire de séance : Frédéric ROUET (Villes sur Auzon) est nommé secrétaire de séance.



**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2023 - 09H30 A MALEMORT DU COMTAT
(SALLE POLYVALENTE)**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un mars à neuf heures trente, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du treize mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Malemort du Comtat, sous la présidence de Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente.

Nombre de délégués

En exercice : 47

Présents (mini 24) : 26

Quorum atteint

Nombre de voix

En exercice : 119

Présentes : 76

Exprimées par pouvoirs : 20

Total : 96

Délégués présents :

2 représentants du Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur (porteurs chacun de 9 voix) : Jacqueline BOUYAC, Claire ARAGONES. Bénédicte MARTIN présente en Visio.

3 représentants du Conseil Départemental de Vaucluse (porteurs chacun de 9 voix) : Christian MOUNIER, Sophie RIGAUT, Myriam SILEM.

2 représentants des EPCI (porteurs chacun de 1 voix) : Corinne FREYCHET (CCVS), Gérard RAINERI (CCVV).

5 représentants des communes du Conseil de Massif (porteurs chacun de 3 voix) : Yoann CONSTANTIN (Aurel), Roland RUEGG (Brantes), Michel JOUVE (Flassan), Annie REILLE (Savoillans), Jean-Pierre RANCHON (Sault)

14 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Valérie MICHELIER (Caromb), Serge ANDIREU (Carpentras), Catherine PAFFENHOFF (Faucon), Ghislain ROUX (Malemort du Comtat), Jean-Marc TESTE (Méthamis), Sonia JACOBEE (Modène), Gérard UGHETTO (Monieux), Didier CARLE (Pernes les Fontaines), Geneviève ROUVIER (Saint Hippolyte le Graveyron), Bruno ROVELLI (Saint Trinit), Agnès AUBERT (Saint Christol d'Albion), Sandrine RAYMOND LUCARINI (Saint Pierre de Vassols), Dominique PLANCHER (Venasque), Frédéric ROUET (Villes sur Auzon)

Délégués excusés ayant donné pouvoir : Georges BOTELLA pouvoir à Jacqueline BOUYAC, Alain CONSTANT (Bedoin) pouvoir à Jean-Pierre RANCHON, Alexandre ROUX (Entrechaux) pouvoir à Frédéric ROUET, François ILLE (Le Beaucet) pouvoir à Dominique PLANCHER, Frédéric TENON (Malaucène) pouvoir à Michel JOUVE, Eric MASSOT (Saint Léger du Ventoux) pouvoir à Michel JOUVE, Damien MARION (Vaison la Romaine) pouvoir à Catherine PAFFENHOFF.

Membres associés à voix consultative : Jean-François SAMIE (France Nature Environnement), Thierry REYNAUD (Fédération des Chasseurs de Vaucluse), Pierre BONNET BRUNA (Chambre des métiers et de l'artisanat de Vaucluse).

Participaient également à la réunion : Mireille ORTUNO (CCVS), Ken REYNA (Directeur du PNR Mont-Ventoux), Virginie RASPAIL, Catherine FAYOT, Christian ROECK, Anthony ROUX, Lise COLLIN, Lucie PARENT, Nicola BOURGUE, Camille VALLEE, Chloé GIBOIN, Vincent THOMANN, Laurent VISSEROT, Guillaume DOUX (PNR Mont-Ventoux), Sébastien NINON (Région Sud), Carole TOUTAIN (Département de Vaucluse).

Absents/Excusés : Jérôme POITEVIN (Blauvac), Florence BERTRAND (Crestet), Serge SAES (Crillon le Brave), Gilles GRILLET (Le Barroux), Siegfried BIELLE (Aubignan), Louis BONNET (Mazan), Thibault DEMOULIN (Mormoiron), Roger TRAPPO (Puyméras), Gilles VEVE (Saint Didier), David MORALES (Saint Marcellin les Vaison), Valérie FABRE (Saint Romain en Viennois), Philippe ARMENGOL (Velleron), Jérôme BOULETIN (Cove), Georgia LAMBERTIN (Chambre d'agriculture de Vaucluse), Adrienne PHILIPPE (Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse), Bernard MONDON (Les Carnets du Ventoux).

Secrétaire de séance : Frédéric ROUET (Villes sur Auzon) est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Ghislain ROUX, Maire de Malemort du Comtat, accueille l'assemblée et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

Madame Jacqueline BOUYAC remercie la commune pour son accueil et souhaite la bienvenue aux membres du Comité.

1. Procès-verbal du Comité Syndical du 27 janvier 2023

Madame Jacqueline BOUYAC donne lecture du rapport.

Pas d'observation, le procès-verbal du Comité Syndical du 27 janvier 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents soit :

Membres en exercice : 47 - Présents : 26 - Pouvoirs : 6 - Votants : 32

Suffrages exprimés : Pour : 96 - Abstention : 0 - Contre : 0

2. Compte rendu des délibérations du Bureau Syndical du 07 mars 2023

Madame Jacqueline BOUYAC donne lecture du rapport.

Pas d'autre observation, le Comité Syndical prend acte des délibérations du Bureau Syndical prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs donnée par le Comité Syndical par délibération du 21 septembre 2021.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents soit :

Membres en exercice : 47 - Présents : 26 - Pouvoirs : 6 - Votants : 32

Suffrages exprimés : Pour : 96 - Abstention : 0 - Contre : 0

3. Compte rendu des décisions de la présidente

Madame Jacqueline BOUYAC donne lecture du rapport.

Pas d'observation, le Comité Syndical prend acte des décisions de la Présidente prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs donnée par le Comité Syndical par délibération du 21 septembre 2021.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents soit :

Membres en exercice : 47 - Présents : 26 - Pouvoirs : 6 - Votants : 32

Suffrages exprimés : Pour : 96 - Abstention : 0 - Contre : 0

4. Débat d'orientation budgétaire 2023 et rapport d'orientation budgétaire 2023 – Budget Principal

Monsieur Ghislain ROUX donne lecture du rapport.

Pas d'observation, le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents soit :

Membres en exercice : 47 - Présents : 26 - Pouvoirs : 6 - Votants : 32

Suffrages exprimés : Pour : 96 - Abstention : 0 - Contre : 0

5. Cession de la distillerie et des terrains agricoles de Saint Christol d'Albion

Monsieur Christian MOUNIER donne lecture du rapport.

Pas d'observation, le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents soit :

Membres en exercice : 47 - Présents : 26 - Pouvoirs : 6 - Votants : 32

Suffrages exprimés : Pour : 96 - Abstention : 0 - Contre : 0

6. Recrutement d'un/e chargé(e) de projet « Atlas de la Biodiversité Communale »

Monsieur Jean-Pierre RANCHON donne lecture du rapport.

Pas d'observation, le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents soit :

Membres en exercice : 47 - Présents : 26 - Pouvoirs : 6 - Votants : 32

Suffrages exprimés : Pour : 96 - Abstention : 0 - Contre : 0

7. Elaboration du plan de gestion de l'espace naturel sensible des « Demoiselles Coiffées »

Madame Jacqueline BOUYAC donne lecture du rapport.

Monsieur Christian MOUNIER rappelle de dispositif d'accompagnement financière du Département et incite les communes qui souhaitent acquérir des parcelles et protéger des sites naturels à le solliciter.

Pas d'observation, le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents soit :

Membres en exercice : 47 - Présents : 26 - Pouvoirs : 6 - Votants : 32

Suffrages exprimés : Pour : 96 - Abstention : 0 - Contre : 0

8. Développement de la marque « Valeurs Parc Naturel Régional Mont-Ventoux » : ouverture de nouveaux référentiels sur les produits agricoles et les prestations touristiques

Monsieur Frédéric ROUET donne lecture du rapport.

Pas d'observation, le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents soit :

Membres en exercice : 47 - Présents : 26 - Pouvoirs : 6 - Votants : 32

Suffrages exprimés : Pour : 96 - Abstention : 0 - Contre : 0

9. Contrat d'objectifs - Programme Smart Destinations - Destination Mont Ventoux Provence

Monsieur Frédéric ROUET donne lecture du rapport.

Pas d'observation, le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents soit :

Membres en exercice : 47 - Présents : 26 - Pouvoirs : 6 - Votants : 32

Suffrages exprimés : Pour : 96 - Abstention : 0 - Contre : 0

10. Convention de partenariat entre la Direction régionale des affaires culturelles et le Parc naturel régional du Mont-Ventoux dans le cadre d'un projet interparcs d'éducation artistique et culturel

Madame Sandrine RAYMOND donne lecture du rapport.

Pas d'observation, le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents soit :

Membres en exercice : 47 - Présents : 26 - Pouvoirs : 6 - Votants : 32

Suffrages exprimés : Pour : 96 - Abstention : 0 - Contre : 0

Questions diverses

1/ Valérie MICHELIER rappelle les discussions qui ont eu lieu en bureau et comité syndical concernant la nécessité de mettre en place

- une contribution des communes au service d'accompagnement réalisé par le parc auprès de ses membres, porteurs de projet d'aménagement répondant à la Charte. Aujourd'hui, cet accompagnement technique, financier et environnemental est réalisé à titre gratuit. Cela pose la question de la rémunération du PNR pour ce service d'accompagnement opérationnel : cela permettrait de renforcer l'action du PNR sur ce volet et mettre en place d'autres actions.
- Une participation des communes qui bénéficiaires de la dotation « biodiversité et aménités rurales », au financement d'actions portées par le parc, à hauteur de 10% de cette même dotation.

2/ Projet de modification des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux

Les statuts actuellement en vigueur confèrent aux chambres consulaires la qualité de « membres à voix consultative ».

Une récente analyse juridique des services de l'Etat, fondée sur l'article L. 1615-2 du Code général des collectivités territoriales, indique que cette qualité fait perdre aux syndicats de Parc concernés le bénéfice du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Afin d'assurer l'éligibilité du Parc naturel régional du Mont-Ventoux à cette recette significative pour les opérations d'investissement, les services de l'Etat suggèrent d'engager une révision des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux.

L'enjeu étant également de maintenir la relation privilégiée du Parc naturel régional du Mont-Ventoux avec ses actuels membres associés, il est proposé de faire évoluer la qualité de l'ensemble des « membres à voix consultative » (Chambres Consulaires, Fédération départementale des chasseurs de Vaucluse, Les carnets du Ventoux, France nature environnement Vaucluse) vers celle de « partenaires invités aux réunions du Comité syndical ». Cette évolution entraîne une révision des statuts.

Le projet de modification des statuts intègre également des rectifications demandées par la DGCL et la Préfecture de Vaucluse, telles que l'insertion de la liste des communes membres à l'article 3, modalités de retrait du syndicat mixte à l'article 5.2, correction du nombre de communes du conseil de massif à l'article 8, correction des références aux articles du CGCT articles 9.1, 11 et 13.2, ainsi que d'autres précisions portant sur les modalités de représentation d'une commune n'ayant pas désigné ses représentants au sein du syndicat (article 9.2) et modalités de quorum, d'élection du président et des membres du bureau (articles 10, 11 et 13.1 et 13.2) et enfin simplification des modalités de modification des statuts article 22, correction de la notion de « membres partenaires » en « partenaires » à l'article 17.

La procédure de modification des statuts doit donc être engagée au 1^{er} semestre 2023.

Le rapport sera soumis au prochain comité syndical.

A compter de la délibération du comité syndical, chacune des assemblées des membres du Parc disposera d'un délai de 4 mois pour se prononcer. En l'absence de délibération dans ce délai, l'assemblée délibérante sera réputée approuver la modification des statuts ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.

Le Comité,

Oùï, l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

Soit : Membres en exercice : 45 - Présents : 27 - Pouvoirs : 6- Votants : 33

Suffrages exprimés : Pour : 91 - Abstention : 0 - Contre : 0

- ADOPTE le procès-verbal du Comité Syndical du 21 mars 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

**La Présidente
du Parc naturel régional du Mont-Ventoux
Conseillère Régionale**

Jacqueline BOUYAC